

Délibération du Conseil Municipal du 15 Juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze Juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Silly Le Long s'est réuni en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Daniel LEFRANC, Maire.

Convocation du : 10 Juillet 2024

Affichage en mairie et mise en ligne : 16 Juillet 2024

Membres élus : 15

Présents : 9

Étaient présents :

Monsieur LEFRANC Daniel : Maire

Monsieur CORNIQUET Nicolas, Madame ARNOUX Nadine, Monsieur BOURQUIN Jean-Paul : Adjoints au Maire

Monsieur COURTAT Christian, Monsieur PONS Philippe, Madame VIGNAL Nathalie, Monsieur CHARTIER Guillaume, Monsieur VECTEN Damien : Conseillers Municipaux

Étaient absents excusés :

Madame CHABOT Danièle donne pouvoir à Madame ARNOUX Nadine

Madame IDJERI Johanna

Madame DELAGNEAU Elody donne pouvoir à Madame VIGNAL Nathalie

Madame DA SILVA CAMACHO donne pouvoir à Monsieur CORNIQUET Nicolas

Monsieur WARAHENA LIYANAGE Jerom donne pouvoir à Monsieur LEFRANC Daniel

Madame ALAGUILLAUME Estelle donne pouvoir à Monsieur PONS Philippe

- 1) Avis sur le projet de construction et d'exploitation d'un bâtiment logistique
- 2) Durée d'amortissement de la citerne

Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément à l'article L.2121-15, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, désigné au sein du Conseil ; Monsieur CORNIQUET Nicolas accepte cette fonction.

Approbation du procès-verbal du 27 Mai 2024 par le Conseil Municipal signé par Monsieur le Maire et le secrétaire de séance Monsieur CORNIQUET Nicolas.

26/2024 Avis sur le projet de construction et d'exploitation d'un bâtiment logistique

Les conseils municipaux des communes de Silly Le Long, du Plessis Belleville et de Montagny-Sainte-Félicité doivent émettre leur avis avant le 3 août 2024 sur les demandes d'autorisations environnementales et de Permis de Construire présentées par la société VIRTUO.

La demande de permis de construire porte sur la demande d'exploitation d'un entrepôt couvert d'une superficie de 36 000 m² comprenant 6 cellules de produits combustibles et de liquides inflammables, sur une emprise foncière de 7,05 ha sur le territoire de la commune de Silly Le Long, relevant pour les activités soumises au régime de l'enregistrement, de la rubrique n° 1510-2 au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Toutefois, la société n'est pas encore en mesure de préciser quelles seront les activités implantées dans les cellules.

Le site est localisé sur la commune de Silly Le Long au lieu-dit La Baraque. Une installation de transit de produits minéraux est déjà présente (EQIOM) et une partie de sa surface d'implantation serait reprise.

Après la présentation du projet le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le permis de construire et sur les demandes d'autorisations environnementales.

27/2024 Durée d'amortissement de la citerne

L'achat d'une citerne doit faire l'objet d'un amortissement. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la durée de cet amortissement.

Il propose un amortissement constant sur 5 ans, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette durée.

Questions diverses :

- **Egiom** : Le Maire a assisté à plusieurs réunions dans les locaux de la CCPV et doit rendre un avis sur l'installation et sur l'extension d'une activité nocturne sur le site. Des garanties sont données sur la hauteur des matières, sur l'environnement et sur les mesures prises pour limiter les poussières. Par ailleurs, des mesures sont prises pour préserver la population de Silly Le Long des nuisances sonores.
- **Rencontre avec Madame la Sous-Préfète** : Monsieur le Maire informe le Conseil que le 11 Juillet 2024 il a échangé avec Madame la Sous-Préfète sur le problème des nuisances sonores générées par les rodéos sauvages organisés près de la N2.
- **Eurovia** : Des dégradations ont été constatées après réfection des voies communales. Eurovia considère que ces dégradations ne relèvent pas de la garantie. La commission se réunira prochainement pour examiner ce dossier.
- Monsieur CHARTIER informe qu'une entreprise de stockage d'énergie prospecte dans le village. Monsieur le Maire considère que toute installation devra faire l'objet d'un accord de la commune.
- Monsieur le Maire remercie toutes les associations, les participants et bénévoles qui ont participé à l'organisation du 14 Juillet.

La séance est levée à 19h25

26/2024	Avis sur le projet de construction et d'exploitation d'un bâtiment logistique
27/2024	Durée d'amortissement de la citerne

Daniel LEFRANC	Maire	Présent
Nicolas CORNIQUET	Adjoint au Maire	Secrétaire de séance
Nadine ARNOUX	Adjoint au Maire	Présente
Jean-Paul BOURQUIN	Adjoint au Maire	Présent
Christian COURTAT	Conseiller délégué	Présent

Philippe PONS	Conseiller Municipal	Présent	28
Danièle CHABOT	Conseillère Municipale	Madame CHABOT Danièle donne pouvoir à Madame ARNOUX Nadine	
Guillaume CHARTIER	Conseiller Municipal	Présent	
Nathalie VIGNAL	Conseillère Municipale	Présente	
Damien VECTEN	Conseiller Municipal	Présent	
Johanna IDJERI	Conseillère Municipale	Absente excusée	
Elody DELAGNEAU	Conseillère Municipale	Madame DELAGNEAU Elody donne pouvoir à Madame VIGNAL Nathalie	
Véronique DA SILVA CAMACHO	Conseillère Municipale	Madame DA SILVA CAMACHO Véronique donne pouvoir à Monsieur CORNIQUET Nicolas	
Jerom WARAHENA LIYANAGE	Conseiller Municipal	Monsieur WARAHENA LIYANAGE Jerom donne pouvoir à Monsieur LEFRANC Daniel	
Estelle ALAGUILLAUME	Conseillère Municipale	Madame ALAGUILLAUME Estelle donne pouvoir à Monsieur PONS Philippe	

